

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « HELLFEST 2025 »

Article 1 – Organisateur

La société Les Celliers de Grand Lieu, SAS au capital de 90 000 €, immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 340 936 723 (SIREN) – 340 936 723 00121 (SIRET siège) – TVA intracom. FR83 340936723, dont le siège social est situé 18, route de la Garotterie, 44860 Saint-Aignan-Grandlieu, organise du 3 mai 2025 (00 h 00) au 12 juin 2025 (23 h 59) le jeu-concours « HELLFEST 2025 ».

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (≥ 18 ans), résidant en France métropolitaine. Chaque participant ne peut valider qu'une seule participation par jour, pendant toute la durée de l'opération.

Ne peuvent pas participer :

- Les membres du personnel de l'organisateur ;
- Les personnes ayant contribué à l'élaboration du règlement ou à la mise en œuvre du jeu.

Article 3 – Modalités de participation

Pour valider une participation, il suffit de réaliser un achat d'un montant minimum de 80 € TTC en boutique, du 3 mai au 12 juin 2025 inclus. Un panier ≥ 80 € = 1 participation au tirage au sort.

La participation est enregistrée automatiquement en caisse, à condition que le client fournisse ses nom, prénom, adresse e-mail et/ou numéro de téléphone lors du paiement. Aucune participation envoyée par courrier ne sera acceptée.

Points de vente participants :

- Les Celliers | Beauvoir – 36 bis, rue des Sables, 85230 Beauvoir-sur-Mer
- Les Celliers-JOD | Cholet – 9 bis, rue des Pagannes, 49300 Cholet
- Les Celliers | Coëx – 4, rue de l'Europe, 85220 Coëx
- Les Celliers | Machecoul – 3&5 rue des Capucins 44270 Machecoul

- Les Celliers | La Boissière-des-Landes – ZA Les Acacias, 85430 La Boissière-des-Landes
- Les Celliers | La Cave Yonnaise – Rue Graham Bell, ZI Bell, 85000 La Roche-sur-Yon
- Les Celliers | La Chaize-le-Vicomte – 2, rue des Frères Payraudeau, 85310 La Chaize-le-Vicomte
- Les Celliers | Mouchamps – 11, rue de l’Industrie, 85640 Mouchamps
- Les Celliers | Pontchâteau – 46 bis, rue Nantaise, 44160 Pontchâteau
- Les Celliers | Rocheservière – 22, rue d’Anjou, 85620 Rocheservière
- Les Celliers | Saint-Aignan-de-Grandlieu – 18, route de la Garotterie, 44860 Saint-Aignan-de-Grandlieu
- Les Celliers | Saint-Joachim – 15, rue Joliot-Curie, 44720 Saint-Joachim
- Les Celliers | Saint-Médard-d’Aunis – Les Grandes Ratonnières, 17220 Saint-Médard-d’Aunis
- Les Celliers | Saint-Père-en-Retz – 10, rue de Blandeau, 44320 Saint-Père-en-Retz
- Les Celliers | Vouneuil-sous-Biard – 17 bis, route de la Torchaise, 86580 Vouneuil-sous-Biard

Article 3 bis – Conformité à la loi Évin

Cette loterie publicitaire est organisée conformément aux dispositions de l’article L. 3323-4 du Code de la santé publique :

- La participation est strictement réservée aux personnes majeures, munies d’une preuve d’âge.
- Aucune communication ne lie la consommation ou l’achat d’alcool à une idée de chance, d’audace ou d’exploit.
- Les mentions sanitaires obligatoires sont apposées sur tous les supports de communication (y compris réseaux sociaux).
- Le jeu n’est pas déloyal au sens de l’article L. 121-20 du Code de la consommation.

Article 4 – Lots mis en jeu

Soixante (60) billets pour le Hellfest 2025, d’une valeur unitaire de 135 € TTC, sont à gagner. Ils sont répartis entre les 15 points de vente :

- 4 billets par point de vente.

Les billets seront attribués par lots de deux. Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces.

Article 5 – Tirage au sort et désignation des gagnants

Le tirage au sort sera réalisé en direct sur la page Instagram @lescelliersgrandlieu le vendredi 13 juin 2025, parmi toutes les participations valides enregistrées jusqu'au 12 juin 2025 à 23 h 59. Les résultats seront publiés sur le site internet de l'organisateur, et les gagnants seront contactés par téléphone et par e-mail dans un délai de cinq (5) jours à compter du tirage. Chaque participant ne peut remporter qu'un seul lot.

Article 6 – Données personnelles

Les informations collectées (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) sont nécessaires à la gestion du jeu-concours et traitées sur la base de l'intérêt légitime de l'organisateur. Elles sont conservées pendant trois (3) ans à compter de la clôture du jeu, puis supprimées. Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de portabilité de leurs données. Pour exercer ces droits ou toute question relative à la protection des données :

- DPO : contact@lescelliers.com
- Courrier : Les Celliers de Grand Lieu, 18 route de la Garotterie, 44860 Saint-Aignan-de-Grandlieu.

Article 7 – Limitation de responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Problème technique lié au logiciel de caisse ou au point de vente,
- Cas de force majeure ou événement hors de son contrôle,
- Retard d'enregistrement, perte ou erreur dans l'enregistrement des participations.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, consultable gratuitement :

- En ligne à l'adresse : www.lescelliers.com
- Sur simple demande écrite à : Les Celliers de Grand Lieu, 18 route de la Garotterie, 44860 Saint-Aignan-de-Grandlieu.

Article 9 – Droit applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. En cas de litige, les tribunaux de Nantes seront seuls compétents.